



## RAPPORT (2017) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité en 2017.

1.2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu des réunions ordinaires les 22 et 23 mars, 13 et 14 juillet, et 2 et 3 novembre 2017. La réunion du Comité SPS de mars 2017 a été présidée par le Président par intérim, M. Felipe Hees (Brésil). Le Comité SPS a ensuite élu M. Marcial Espínola Ramírez (Paraguay) à la présidence pour 2017-2018.

1.3. Le Comité SPS a adopté le rapport du quatrième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS<sup>1</sup> à sa réunion de juillet 2017. L'adoption de ce rapport était attendue depuis octobre 2014, car le Comité n'était pas parvenu à un consensus sur l'inclusion d'une recommandation concernant les travaux futurs sur les normes privées dans le domaine SPS. Suite à une proposition des États-Unis et des discussions ultérieures entre les Membres, la recommandation spécifique a été remplacée par un texte descriptif expliquant la nature du désaccord. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un projet de calendrier et de procédure pour le cinquième examen à présenter à sa réunion de mars 2018, en vue d'entamer cet examen en 2018.

1.4. Le Comité SPS examine actuellement une proposition présentée par les États-Unis, le Kenya et l'Ouganda concernant les recommandations de suivi de l'atelier d'octobre 2016 sur les limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides.<sup>2</sup> Cette proposition suggère de renforcer le système d'établissement des LMR du Codex; d'améliorer la transparence des LMR; d'inviter le Comité SPS à faire régulièrement rapport sur les activités internationales et régionales pertinentes; de collaborer à la recherche de solutions pour les cultures mineures et spécialisées; et de débattre du rôle du Comité dans la perspective de la coordination et de l'harmonisation. Elle comprend également une proposition de décision ministérielle sur les travaux du Comité concernant les LMR pour les pesticides. Bien que la proposition et la procédure ascendante et inclusive qui ont présidé à son élaboration aient recueilli un large soutien, il n'y a pas eu consensus sur l'approbation de la Décision ministérielle pour transmission à la Conférence ministérielle de Buenos Aires en décembre 2017.<sup>3</sup> La plupart des Membres ont appuyé l'inclusion des recommandations figurant dans la proposition dans le rapport du cinquième examen.

1.5. Le Comité a poursuivi son examen du catalogue d'instruments que les Membres de l'OMC peuvent utiliser pour gérer les questions SPS<sup>4</sup>, présenté par le Canada et le Kenya dans le cadre du quatrième examen. Bien que le Comité ait reconnu l'intérêt de ce document, il n'y a toujours pas d'accord concernant l'inclusion d'un texte d'avertissement précisant le statut juridique dudit document. Dans le but de résoudre ces divergences, le Président a proposé une nouvelle approche consistant à combiner un paragraphe introductif décrivant les utilisations prévues du catalogue avec un texte d'avertissement accommodant<sup>5</sup>, mais un Membre s'y est opposé en raison de préoccupations systémiques concernant l'inclusion de ce genre de textes dans les documents du Comité. Le Comité a demandé des informations sur l'utilisation des décisions et des textes d'avertissement du Comité dans le cadre du règlement des différends pour le début de 2018.

<sup>1</sup> G/SPS/62.

<sup>2</sup> G/SPS/W/1568/Rev.2.

<sup>3</sup> La décision proposée figure en annexe au document G/SPS/W/292/Rev.2.

<sup>4</sup> G/SPS/W/279/Rev.2.

<sup>5</sup> RD/SPS/16.

1.6. Dans le prolongement des discussions tenues en 2016, le Comité a poursuivi l'examen de la proposition sur la transparence présentée conjointement par le Chili et l'Union européenne<sup>6</sup>, qui contient des suggestions sur la notification des mesures SPS de facilitation des échanges, la communication de traductions non officielles des mesures SPS notifiées et l'établissement d'une plate-forme centralisée permettant d'accéder aux règlements SPS définitifs des Membres. Comme convenu en octobre 2016, le Comité a tenu en mars 2017 une session thématique pour permettre aux Membres de présenter les pratiques en cours s'agissant de décider des règlements à notifier en tant que mesures de facilitation des échanges. Le Secrétariat a fourni des informations sur les exigences de transparence prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges et les mécanismes de publication des renseignements notifiés, que les Membres avaient demandés pour évaluer les synergies avec la proposition tendant à créer une plate-forme pour publier les règlements définitifs. Le Secrétariat a également présenté la fonction de partage de fichiers du système d'alerte ePing, qui pourrait être utilisée pour communiquer les traductions non officielles.<sup>7</sup> Les Membres ont poursuivi l'examen de ces suggestions.

1.7. Le Comité SPS a tenu un atelier sur la transparence, organisé par le Secrétariat.<sup>8</sup> Cet atelier comprenait une formation sur l'utilisation du Système amélioré de gestion des renseignements SPS (SPS IMS) et du Système de présentation des notifications SPS en ligne (SPS NSS)<sup>9</sup> ainsi que sur le système d'alerte pour les notifications SPS et OTC (ePing). L'atelier a également servi de forum de discussion et d'échange de données d'expérience sur les mécanismes nationaux de consultation pour les règlements SPS et sur d'autres évolutions, difficultés et pratiques en matière de transparence dans le domaine SPS.

1.8. Suite à une proposition de l'Union européenne, le Comité a tenu une session thématique sur la régionalisation dans le domaine de la santé animale en juillet 2017. Cette session a été l'occasion pour les Membres de mieux comprendre les principes de la régionalisation et de partager leurs données d'expérience sur les défis et les avantages de la mise en pratique de la régionalisation. Le Secrétariat a présenté les dispositions pertinentes de l'Accord SPS, les directives du Comité et la jurisprudence issue de récentes affaires de règlement des différends. Le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a fourni des informations sur les normes de l'OIE relatives à la régionalisation. Plusieurs Membres ont fait part de leur expérience de la mise en œuvre de la régionalisation, du point de vue des pays tant importateurs que exportateurs. Le Comité a jugé la session thématique utile et a décidé d'organiser au début de 2018 une autre session thématique, cette fois sur les zones exemptes de parasites des végétaux.

1.9. Le Comité SPS a examiné l'aperçu annuel du niveau de mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS.<sup>10</sup> Au total, 21 888 notifications de tous types ont été présentées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 15 septembre 2017. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 septembre 2017, 625 notifications périodiques et 144 notifications de mesures d'urgence ont été distribuées. La part des notifications présentées par les pays en développement reste élevée, à environ 67% en 2017. Au 15 septembre, 125 Membres avaient présenté des notifications SPS, dont 42 l'avaient fait en ligne au moyen du Système de présentation des notifications SPS (NSS). En outre, la Côte d'Ivoire a présenté des notifications SPS pour la première fois en octobre 2017.

1.10. Le Comité a également examiné le rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale.<sup>11</sup> En outre, trois nouvelles questions ont été soulevées en 2017. Elles concernaient les directives et principes du CODEX concernant les exigences en matière de certification officielle; la relation entre l'OMS et la FAO et le Codex Alimentarius; et le nouveau chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE sur le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc; ces questions ont toutes été soulevées par les États-Unis.

1.11. De nombreux Membres ont communiqué au Comité SPS des renseignements sur leur situation concernant certains parasites des végétaux et certaines maladies animales. Ces renseignements sont compilés dans le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'article 6.<sup>12</sup> Le

---

<sup>6</sup> G/SPS/W/290.

<sup>7</sup> <http://www.epingalert.org>.

<sup>8</sup> Le programme de l'atelier figure dans le document G/SPS/GEN/1586/Rev.2.

<sup>9</sup> <http://spsims.wto.org>; <https://nss.wto.org/>.

<sup>10</sup> G/SPS/GEN/804/Rev.10.

<sup>11</sup> G/SPS/GEN/1550.

<sup>12</sup> G/SPS/GEN/1552.

Comité a aussi examiné le Rapport annuel sur l'utilisation de la procédure pour encourager et faciliter la résolution de questions SPS spécifiques, à laquelle il n'a jamais été recouru.<sup>13</sup> À chaque réunion, les Membres ont communiqué des renseignements sur l'évolution de leurs politiques en matière SPS et de leur situation sanitaire et phytosanitaire.

1.12. Le Comité SPS a examiné un large éventail de problèmes commerciaux spécifiques. Les Membres ont soulevé 17 nouveaux problèmes de ce type en 2017, parmi lesquels ceux soulevés par l'Équateur au sujet des mesures du Brésil concernant les bananes et des mesures de l'Arabie saoudite concernant les crevettes; par les États-Unis à propos du Guide du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour le contrôle des aliments importés; par le Monténégro au sujet des restrictions appliquées par la Fédération de Russie à l'importation de vin; par plusieurs Membres au sujet des prescriptions de l'Inde concernant la fumigation pour différents produits; de la suspension des importations d'arachides décidée par le Viet Nam; des LMR de pesticides spécifiques adoptées par des partenaires commerciaux et des mesures concernant la grippe aviaire.

1.13. L'examen de nombreux problèmes soulevés précédemment s'est poursuivi en mars et juillet 2017. Plusieurs Membres sont intervenus sur des questions comme la proposition de l'UE concernant la catégorisation de composés en tant que perturbateurs endocriniens et les prescriptions de la Chine pour la certification des importations de produits alimentaires. Les Membres ont informé le Comité de la résolution totale ou partielle de 29 problèmes commerciaux spécifiques, ce qui permettait au Secrétariat de mettre à jour le système SPS IMS. Les renseignements concernant les problèmes commerciaux spécifiques font l'objet d'un rapport annuel discuté à la réunion de mars.<sup>14</sup>

1.14. À chacune des réunions du Comité, les Membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités d'assistance technique dans le domaine SPS. En outre, le Secrétariat du STDF a informé le Comité des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.<sup>15</sup>

1.15. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE (souvent appelés les "trois organisations sœurs") et a régulièrement reçu des renseignements actualisés concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités.

1.16. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions ordinaires les 1<sup>er</sup> et 2 mars, les 11 et 12 juillet, et les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2018.

---

<sup>13</sup> G/SPS/GEN/1573.

<sup>14</sup> G/SPS/GEN/204/Rev.17.

<sup>15</sup> G/SPS/GEN/1538, G/SPS/GEN/1558 et G/SPS/GEN/1581.